

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 9 juin 2020 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - MC. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. MICHEL-KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - J. GROSSO - D. SAUVADE

Absent représenté : A. CHOUKROUN par M. ROUVIER

Absent : J-F. MARY

26. Désignation des délégués du conseil municipal auprès de l'Association des communes maritimes d'Occitanie

Par application de l'article 3 des statuts de l'association des communes maritimes d'Occitanie, la commune de Marseillan peut disposer d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de l'association.

Il appartient au conseil municipal :

D'approuver la désignation d'un représentant et d'un suppléant au sein de l'association des communes maritimes d'Occitanie.

Titulaire

Marie-Christine FABRE DE ROUSSAC

Il convient de procéder à la désignation.

Suppléant

Déborah VIALAS

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A LA MAJORITE

(Pour 23, Abstention 5)

Approuve la désignation d'un représentant et d'un suppléant au sein de l'association des communes maritimes d'Occitanie.

Titulaire

Marie-Christine FABRE DE ROUSSAC

Suppléant

Déborah VIALAS

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

